



SA 2019

La SNCF avec IDF mobilité a décidé de modifier totalement l'offre pour le SA2019. Nous avons donc vu la création de « l'étoile de Corbeil », des trains supplémentaires sur la pointe entre Melun et Paris ainsi que la modification des horaires. A cela, on ajoute la récupération de charge de PNO. Ce service annuel est le plus gros changement depuis de nombreuses années. Il aura fallu batailler pour permettre aux membres de la commission roulement de travailler les roulements. Nous savons que tout n'est pas parfait et que certains seront plutôt satisfait d'autres moins mais au final nous avons obtenu :

43 septièmes (1 septième = 1 JS pour un jour)

Soit:

- 6 JOB à l'UP TN et 1 JOB à PCS/MS donc 35 septièmes (1JOB=1JS, du lundi au vendredi soit 5 septièmes par JOB).
- 3 Samedis à l'UP TN et 1 samedi à PCS/MS soit 4 septièmes.
- 4 dimanches à l'UP TN soit 4 septièmes.
- 1 journée comprenant des trains de la ligne D interconnexion et étoile de Corbeil.

Jamais la direction nous aura autant lâchée de moyens pour améliorer les roulements par rapport à la première version qui était un vrai torchon et une provocation à l'encontre des agents.

Au sujet des grilles, l'augmentation de charge en bout de ligne à par conséquent fait augmenter le nombre de ligne :

- Melun + 9. Dû à des soucis techniques au niveau des outils roulement (Caraïbe), il a fallu couper la grille en deux. **Aucunes OS n'a proposé ou voulu la coupe de la grille.** Vu que l'outil informatique nous a imposé cette coupe, nous avons travaillé afin d'équilibré au maximum les deux grilles par souci d'équité entre les agents. L'équilibrage à 100% est difficilement réalisable mais nous en sommes pas très loin.
- Corbeil 146C +10
- Corbeil 146D + 12
- Sur Paris, le roulement mixte a perdu 3 lignes et le roulement de soirée 5 lignes.

Un petit comparatif des WE et Dimanche par rapport au SA2018:

Roulement	SA2018	SA2019
145 Mixte	16 WE et 24 DI	16 WE et 20 DI
145 Soirée	20 WE et 25 DI	17 WE et 23 DI
146 C	12 WE et 19 DI	15WE et 21 DI
146 D	7 WE et 10 DI	11WE et 16 DI
146 M	31 WE et 43 DI	17WE et 24 DI
146 L		17WE et 24 DI

Au final, malgré l'évolution des grilles en nombres de ligne, les ratios de WE et de dimanche sont restés assez stable par rapport au SA2018. Les grilles ont également été travaillées afin de s'approcher au plus des 116 RP par agent afin d'éviter de nombreuses régulations au cours de l'année.

Comparatif grille par rapport au SA2018:

(chiffres issus des cartouches grilles donc les réserves et les dispos sont pris en compte)

Roulement	SA2018			SA2019		
	Moyenne Amplitude	Moyenne Km	Journée site/site	Moyenne Amplitude	Moyenne Km	Journée site/site
145 Mixte	6h12	127,8	10 JOB/15SA/10DI	6h07	137	9 JOB/12SA/13DI
145 Soirée	6h11	132,5	15JOB /22SA/14DI	6h08	123,6	11JOB /13SA/10DI
146 C	6h	132,5	10JOB/9SA/12DI	6h06	135,7	15JOB/10SA/10DI
146 D	6h21	151	6JOB/6SA/4DI	06h02	133	13JOB/8SA/8DI
146 M	5h57	152,6	35JOB/21SA/20DI	06h05	145,7	17JOB/16SA/14DI
146 L				05h59	134,4	13JOB/10SA/14DI

Les écarts de km s'expliquent avec les roulements autorisés ligne R. Le roulement mixte augmente également car les tournées ligne R sont désormais en grille alors qu'au SA 2018 elles étaient en "A Fournir". L'écart entre le roulement M et L est dû aux tournées Montargis. Sur l'ensemble des roulements nous passons de 76 JOB, 73 SA, 60 DI (en journée en site/site) à 68 JOB, 69 SA et 69 DI. En effet, c'est une baisse de journée en site/site en semaine et le samedi mais cela s'explique avec « l'étoile de Corbeil » qui a réduit considérablement les journées en MAL/MAL.

Nous sommes conscient et nous entendons les mécontentements mais n'oublions pas d'où on est parti (Projet V1). Nous avons fourni un énorme travail pour améliorer au maximum ce projet. N'oublions pas également que nous sommes le seul établissement d'île de France à avoir conservé l'ensemble de ses accords locaux et cela grâce à nos excellents chiffres de grévistes du printemps dernier. Nous devons continuer à rester solidaire afin de conserver nos acquis et nous resterons à vos côtés pour défendre vos conditions de travail et les intérêts collectifs des agents.

